

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce quatrième jour de juillet 2022, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence du directeur général et greffier-trésorier Monsieur Marc Leblanc.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres.

ORDRE DU JOUR

2022-07-105 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022
7. Approbation des comptes / Juin 2022
8. Correspondance
 - Directeur général
 - Maire
9. Autorisation pour la pose sous-terre d'un tuyau maître pour le transport d'eau d'érable
10. Rapport des élus
11. DIVERS
12. Deuxième période de questions
13. Clôture de la séance
14. Prochaine séance du conseil / **LUNDI LE 1^{er} AOÛT 2022**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2022-07-106 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022**

Il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2022-07-107 APPROBATION DES COMPTES / JUIN 2022

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de juin 2022 depuis la dernière séance du conseil en date du 6 juin 2022 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de cinquante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-un dollars et soixante-huit sous (51 481,68 \$), soit une somme de quarante-neuf mille sept cent quatorze dollars et trente-neuf sous (49 714,39 \$) pour la Municipalité, et de mille sept cent soixante-sept dollars et vingt-neuf sous (1 767,29 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 6 juin 2022 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 4 juillet 2022.

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et greffier-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Lettre de Monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, datée du 15 juin 2022, confirmant le paiement d'une somme de 90 622 \$ dans le cadre du programme de compensations tenant lieu de taxes des terres publiques pour l'année 2022.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Lettre du ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, datée du 22 juin 2022, confirmant une aide financière au montant de 15 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) / Volet Projets particuliers d'amélioration CE, pour l'année financière 2022.

2022-07-108 AUTORISATION POUR LA POSE SOUS-TERRE D'UN TUYAU MAÎTRE POUR LE TRANSPORT D'EAU D'ÉRABLE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, Monsieur Denis Sansoucy, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise Monsieur Charles Michaud des érablières *Érablière Charles Michaud et Sucrierie du chemin des Érables inc.* à placer un tuyau maître pour le transport d'eau d'érable sous-terre dans l'accotement du chemin des Érables, côté sud, sur une distance approximative de 610 mètres (2,000 pieds) à partir du lot portant le numéro 5 999 577, propriété de Monsieur Charles Michaud, jusqu'au lot portant le numéro 5 999 569, propriété de Madame Réjeanne Duval ;

QUE lors de l'installation du tuyau, le sol soit compacté à tous les 6 pouces au-dessus du tuyau ;

QU'un ruban de sécurité soit placé à 1 pied au-dessus du tuyau pour indiquer son lieu d'enfouissement ;

QUE les travaux d'installation du tuyau s'effectuent sous la supervision de l'employé de voirie municipale dont le salaire, pour les heures de supervision des travaux effectués, est aux frais de Monsieur Michaud ;

QUE Monsieur Michaud est tenu de toutes les obligations, travaux et réparations découlant de l'installation, de l'entretien et du maintien de ce tuyau ;

QUE, si applicable, les dommages causés au fossé et/ou à l'emprise du chemin municipal suite à l'enfouissement de ce tuyau maître seront à l'entière charge de Monsieur Michaud;

QUE la Municipalité se dégage de toute responsabilité si des dommages sont causés au tuyau lors de travaux de nettoyage du fossé effectués par la Municipalité ;

QUE le tuyau devra être enlevé si non utilisé et ce, aux frais de Monsieur Michaud ;

QUE cette autorisation est valide pour une période de vingt (20) ans à compter de la date d'adoption de cette résolution qui pourra alors être renouvelée par résolution du conseil municipal.

RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Denis Patry, conseiller, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours des dernières semaines.

- Première réunion avec le service ambulancier.
 - OSBL
 - Ambulance ayant = 140,000 M
 - Excellente situation financière
 - Fractionnement des horaires de travail avec l'hôpital de Notre-Dame (12 heures/12 heures)

Monsieur André St-Pierre, conseiller, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours des dernières semaines.

- Le 15 juin 2022, réunion de la RIDT. Les sujets suivants y ont été discutés :
 - Visite de l'écocentre et du site d'enfouissement sanitaire à Dégelis
 - Réunion de fin d'année (préparation du budget 2023 en août)
 - RIDT regarde les possibilités d'acheter les équipements (5 camions) et gérer elle-même la collecte
 - Permission de déménager le conteneur de Dominion & Grimm près du site du 100^e pour la durée des Fêtes

DIVERS

Invitation / Acadie des Terres-et Forêts le 13 juillet 2022, appel téléphonique reçu de M. Deschênes du BeauLieu culturel à Notre-Dame-du-Lac.

Reprise de la séance d'information de la RIDT, lundi le 11 juillet à 19 h au Centre des loisirs pour le compostage.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Deux citoyens étaient présents dans l'assistance.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Entente d'une durée de 20 ans pour la pose sous terre d'un tuyau maître pour le transport d'eau d'érable sur le chemin des Érables – Raison de la durée : normalement la tubulure est changée à tous les 20 ans
- Réparation de la surface double aux endroits endommagés – Non envisagée à cause des coûts qui y sont reliés

- Écocentre de Pohénégamook
- Infolettre
- Revenus générés par les éoliennes / pas de projets particuliers / suggestion de faire un fonds de réserve dans le budget
- Publication des comptes de la Municipalité

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 22 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. Mario Patry, maire

.....
M. Marc Leblanc
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.